Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260716-DCM_2026_45-DE

# *DEPARTEMENT DU FINISTERE*

# COMMUNE DE CAST

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 juillet 2026, à 18h00, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. Fanny CELTON, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Maurice JACQ, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme. ARZUL Emilie, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. Clément LE PAGE, M. CONTANT Alexandre

Procurations : Mme. ARZUL Emilie donne pouvoir à Mme. LE BERRE, Mme. MANACH Hélène donne pouvoir à M. MOLAC Gwendal, Mme. QUERRIEL Stéphanie donne pouvoir à Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre donne pouvoir à Mme. Danielle CARIOU

Secrétaire de séance : Madame Yvanne HASCOET

## DCM 2026-44 : ÉCOLE NOTRE DAME : FORFAIT COMMUNAL 2025-2026

Les communes sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association accueillant des élèves domiciliés sur leur territoire, dans les conditions prévues par le Code de l'éducation.

Cette participation, dénommée « forfait communal », est calculée par référence au coût moyen de fonctionnement des écoles publiques de la commune pour un élève scolarisé dans des classes de même nature.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique de CAST était de 1 045,65€ en 2025.

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

**VU** l'avis de la commission finances qui s'est réunie le 2 juillet 2026,

**VU** le calcul du coût moyen d'un enfant dans l'école publique de CAST,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à 1 045,65€ par élève le forfait communal de la commune de CAST en faveur de l'école Notre Dame pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260716-DCM_2026_45-DE

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la commune

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU